



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Projet d'aménagement du secteur Oudiné, Paris 13ème

Monsieur le Maire de Paris ouvre une participation du public par voie électronique
à la Mairie du 13ème arrondissement de Paris,
1 place d'Italie

Du mardi 10 novembre 2026 à 8h30 au vendredi 11 décembre 2026 à 17h



© Ph. Guignard – Air-images / SEMAPA

Cette participation du public par voie électronique est préalable à la délivrance du permis d'aménager relatif à l'aménagement des espaces publics du secteur Oudiné de la ZAC Bédier-Oudiné dans le 13ème arrondissement de Paris.

L'aménagement du secteur Oudiné de la ZAC Bédier-Oudiné s'articule autour de plusieurs grands axes :

- la démolition d'une barre d'immeuble, d'une crèche et d'une partie d'un parking souterrain ;
- la construction de quatre lots, dont deux dédiés aux logements et deux aux activités et aux équipements ;
- la création d'une nouvelle trame d'espaces publics pour décloisonner le secteur
- la végétalisation des espaces publics.

Les surfaces programmées s'organisent comme suit :

- équipements publics : 1 620 m² de surface de plancher, dont 860 m² pour la crèche Oudiné et 760 m² pour le centre Paris Anim ;
- activités : 5 820 m² ;
- logements : 3 440 m².

La surface totale s'élève à environ 10 880 m².

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/ppve-secteur-oudine>

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Pendant toute la durée de la PPVE, un poste informatique sera mis à la disposition du public afin de permettre un accès au dossier et au registre sous forme dématérialisée, à la mairie du 13ème arrondissement, 1 place d'Italie, ouverte les lundis, mardis, mercredis et vendredi de 8h30 à 17h et les jeudis de 13h à 19h30 (les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés). Pour plus de précisions, se référer au site de la mairie d'arrondissement :

<https://mairie13.paris.fr>

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier, pendant toute la durée de la procédure, à la mairie du 13ème arrondissement, aux jours et horaires précités.

Le dossier de participation du public par voie électronique comporte notamment :

- les avis des collectivités territoriales intéressées ;
- le dossier de demande de permis d'aménager ;
- l'étude d'impact actualisée au titre de l'évaluation environnementale ;
- la note d'information relative à l'absence d'observation de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) ; également consultable sur le site de la MRAe et sur Paris.fr

À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des demandes de renseignements sur le dossier, des questions, ou des demandes de précisions sur les conditions dans lesquelles les observations peuvent être émises, peuvent être adressées à la Mairie de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'aménagement – 121 avenue de France – CS 51388 – 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse mail suivante : DU-PPVE-Secteur-Oudine@paris.fr

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique sur le site dédié.

La personne responsable du projet pour la SEMAPA, sise 69 rue du Chevaleret 75013 est Madame Sandrine MOREY.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis d'aménager et le délivrer par arrêté est le Maire de Paris.